

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 26 Octobre 2023

Présents : François BOCK, Maire, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Françoise PERIDY, Sylvie DENIS, Renaud ROBERT, Pascal THIBAUD, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Sophie LE SIRE-ROUILLON avec pouvoir à Françoise PERIDY
Sophie VERGNAUD avec pouvoir à François BOCK
Thierry INGRAND avec pouvoir à Joël LAFRECHOUX
Christian PENOT avec pouvoir à Roselyne LACOUTURE
Cécile CERISIER avec pouvoir à Fabienne GILLES-ROUSSEAU

Absentes excusées :

Sarah COLLOBER
Isabelle BOETSCH

Absents :

Maud CERISIER
Claude FERRON

Le secrétariat a été assuré par : Roselyne LACOUTURE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages : 15

Dans le cadre de sa formation « secrétaire de mairie », Thomas Giovannoni en stage dans la commune est également présent lors de cette réunion.

La séance débute à 20h00.

Avant d'approuver le Procès-Verbal de la réunion du 28 septembre 2023, Mme GILLES ROUSSEAU souhaite que le PV du 23 février 2023 soit complété sur la minute de silence pour les décès de M. Pierre LOYER et M. Bernard FERRON, en rappelant le rôle qu'ils avaient eu au sein de la municipalité. Le PV sera modifié en ce sens.

1 – Approbation de procès-verbal

Réunion du 28 09 2023

Vote Pour - unanime

2– Garantie de l'emprunt contracté par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôts

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GENCAY accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 588 800,00 euros souscrit par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement.

Vote Pour - unanime

3 – Décision modificative n°1 : Frais d'études des résidences séniors

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions	4 800,00	2031 (041) : Frais d'études	4 800,00
	4 800,00		4 800,00
Total Dépenses	4 800,00	Total Recettes	4 800,00

Vote Pour- unanime

4 – Convention unique d'adhésion aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Vienne

Afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion de la Vienne regroupe l'ensemble des missions complémentaires facultatives au sein d'une convention unique d'adhésion. La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes :

- Accompagnement au recrutement des agents sur emploi permanent ;
- Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels des agents ;
- Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines ;
- Paie : audit de paie, réalisation de la paie de la structure, calcul complexe de paie ;
- Retraite CNRACL : prestation de contrôle ou de réalisation de dossiers ;
- Archivage ;
- Mise à disposition d'agents par le service d'Intérim territorial ;
- Enquête administrative ;
- Dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes ;
- Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion ;
- Médiation à l'initiative des parties ou du Juge.

Vote Pour- unanime

5- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) et s'engage à verser la cotisation d'adhésion pour un montant de 180.70 euros pour l'année 2024 fixée par l'Assemblée Générale.

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2024
Forfait annuel avec un montant plafond	0.10€ / habitant dans la limite de 1000€

COTISATION EPCI A FISCALITE PROPRE ET SYNDICATS	MONTANT 2024
Forfait annuel	1500€

6 – Contrat d'assurance « Dommages aux biens »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gençay avait signé un contrat d'assurance auprès de VHV/PILLIOT pour couvrir les sinistres relatifs aux dommages aux biens et risques annexes à partir du 1er janvier 2022.

La commune avait reçu un courrier recommandé de la compagnie d'assurances VHV/PILLIOT en date du 21 juin 2022, qui nous informait d'une augmentation de 25% à compter du 1er janvier 2023 conformément aux clauses du contrat. Compte tenu de la difficulté à trouver une assurance, il avait été décidé de renouveler le contrat.

En date du 12 mai 2023, la commune a reçu un nouveau courrier recommandé informant que la compagnie d'assurance VHV/PILLIOT dénonçait le contrat d'assurance « Dommages aux Biens » avec une cessation de garanties au 31 décembre 2023 à minuit.

Face à cette annonce, la commune n'a plus le choix que de rechercher une nouvelle compagnie d'assurance pour prendre en charge cette sinistralité. Le choix s'est porté sur la proposition d'un assureur de proximité « GAN ASSURANCES » pour une offre d'un montant TTC de 14 047,97 € contre 10 902.32€ que la commune versait à VHV/PILLIOT.

Étant donné les difficultés d'assurer les collectivités, Le Maire demande à l'assemblée d'accepter la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer le contrat pour une prise d'effet au 1er janvier 2024.

Déclaration pour de gros dommages.

NB : la franchise passe de 500€ à 1.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de la compagnie d'assurance GAN Assurances et autorise le Maire ou son représentant par délégation de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote Pour - unanime

7 – Vente d'un terrain communal route de Château Garnier cadastré AP94

Le terrain cadastré AP 94 Guérette des plantes, appartient au domaine privé de la commune de Gençay.

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la demande d'achat du terrain d'une superficie de 20 m² sur lequel se situe un transformateur appartenant à la société SRD, qui n'est plus en fonctionnement.

Il propose au conseil municipal la vente de ce terrain en l'état au prix forfaitaire de 50 euros. Restant à l'acquéreur la charge de l'enlèvement du transformateur par SRD, et l'acte notarié, bien sûr.

Vote unanime en faveur de la vente du terrain

8 – Création contrat « Parcours Emploi – Compétences PEC modification délibération n° SP 221129 1052

Est décidé de créer un poste d'adjoint technique dans le service des espaces verts à compter 28 octobre 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Vote Pour – unanime

9 – Effacement des dettes de M et MME GILLARD-RUGGIERI – Perte sur créances irrécouvrables / extinction de créances

Présentation auprès du Conseil Municipal de l'effacement de la dette d'un montant avoisinant les 26 K€.

Malgré le vif émoi du Conseil Municipal, la décision prise par le juge rend impossible toute contestation, et possibilité de récupérer une partie de la dette.

10 – Décision du maire n° SP 231013 0834 – Convention mécénat Sorégies

La Sorégies s'engage à offrir les prestations nécessaires à la pose et dépose sur les candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de la fin d'année 2023.

11 – Informations diverses

- Réunion de lancement OPAH RU – invitation des élus
- Décision com com BTS lycée André Theuriet
- Survol de drone au-dessus du vieux château de Gençay

12 – Questions diverses

Mme PERIDY : Demande des explications du trou dans la chaussée au niveau de la route Edmond Thiaudière.

M BOCK explique que le sol est parti avec le passage de l'eau. Des travaux de réfection permettront peut-être de répondre à cette question.

M ROBERT : Départ des médecins. Des bruits qui courent que Dr HEBRAS envisage de partir sur Sommières.

M BOCK indique qu'une rencontre doit être organisée avec le Dr CORNU pour chercher des pistes d'amélioration des conditions du maintien des médecins au sein de la maison de santé. Concernant la rumeur, M BOCK répond qu'elle doit être vérifiée avant de devenir une information.

Mme GILLES-ROUSSEAU : La caravane des sports sur Gençay. Beaucoup de monde et des enfants pas forcément du secteur. Certaines associations accompagnent les enfants et suivent la caravane. En activités, différents sports découvertes et gestes de 1er secours. Visite des nouveaux vestiaires du gymnase. Très surprise de l'accès aux WC. La question est de savoir si les secours peuvent intervenir ? Pourquoi la commission de sécurité n'a pas fait de remarque à ce sujet. Autrement très belle réalisation. M. le Maire répond que le bâtiment a été construit et est géré par la Communauté de Communes. M LAFRECHOUX complète aussi en informant que le niveau phonique est bon également.

M. LAFRECHOUX :

- Information sur le cross du collège.
- Cérémonie du 11 novembre avec l'intervention de la chorale des élèves du collège et de la classe de CM2 de l'école de Gençay qui liront des récits de « Poilus ».
- Une information a été délivrée lors de la dernière réunion de développement économique de la communauté de communes, sur la société Qima- Bioalternative, qui a été sélectionnée par la région pour son niveau de savoir-faire en matière d'exportations.
- SERENITY WOOD recherche de nouveaux locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 30 novembre 2023.

Roselyne LACOUTURE